

Initiatives ministérielles

dans l'avenir et ce, peu importe quelle loi un gouvernement pourra adopter.

[Traduction]

Il y a plusieurs semaines, un de mes électeurs, un médecin, m'a écrit à ce sujet. Ce médecin n'est pas en faveur de l'avortement libre. Mais en pratiquant dans ma ville, Orillia, il a pris conscience de la nécessité de régler l'accès à l'avortement. Dans une lettre qu'il m'a adressée, et également en personne, cet électeur a parlé de son expérience comme jeune médecin travaillant au service d'urgence d'un hôpital de Toronto, avant l'adoption de l'article 251. Une jeune femme a été amenée à l'hôpital et est décédée peu après son arrivée, des suites d'un avortement illégal qui avait été mal pratiqué. Cette histoire tragique, qui est arrivée partout au Canada, ne doit pas se répéter.

Il incombe au gouvernement et au Parlement de faire en sorte que la loi sur l'avortement tienne compte dans toute la mesure du possible des besoins sociaux, tout en respectant la Charte des droits et libertés. A mon avis, ce projet de loi atteint ces objectifs. Le droit à l'avortement doit être déterminé par le Parlement, et non par les tribunaux. C'est à nous qu'il revient de tenter de trancher cette question. C'est pourquoi le gouvernement a déposé cette mesure législative.

L'avortement est une question extrêmement personnelle. Elle ne se prête pas facilement à un compromis et encore moins à un consensus. Les Canadiens doivent néanmoins se rendre compte qu'il existe entre eux de fortes divergences d'opinions et que, dans ce cas, la loi doit trouver un équilibre entre ces vues opposées. Tel est notre but.

Nous ne demandons pas aux Canadiens de changer d'avis au sujet de ce qui est bien ou mal. Nous leur demandons de respecter l'opinion des autres et de se conformer à cette nouvelle loi.

Pour régler ce problème délicat et difficile, le gouvernement a tenu compte de toutes les opinions des Canadiens et il a essayé de trouver entre elles un équilibre raisonnable et applicable. Nous n'appuierions aucun amendement qui ne refléterait pas une attitude semblable et qui ne respecterait pas la Charte des droits et libertés. Nous ne pouvons revenir à l'époque où la vie des femmes était menacée parce qu'elles n'avaient pas accès à l'avortement légal. La loi doit statuer sur le droit à l'avortement. Nous devons aussi nous assurer qu'il existe un mécanisme pour supporter l'intérêt de la société dans

la protection du fœtus en même temps que les droits des femmes.

Nous croyons que le projet de loi que nous avons présenté protège ces intérêts vitaux d'une façon acceptable pour la majorité des Canadiens. Voilà notre objectif.

[Français]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, nous sommes maintenant à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi et normalement, c'est le moment de se prononcer pour ou contre le principe d'un projet de loi. Le ministre, en le présentant aujourd'hui, nous a mentionné les études, les consultations et le travail qui ont été faits du côté gouvernemental pour arriver à ce moment-là. De notre côté, nous n'avons que trois journées depuis la présentation de cette législation qui propose une solution, pour le moins qu'on puisse dire, inattendue au problème de l'avortement. Et j'espère que la Chambre pourra prendre en considération que de notre côté, il nous reste notre caucus à consulter et que nous n'avons pas encore eu notre caucus national. Mais tout de même, je suis prêt maintenant à répondre d'une façon préalable à la législation et au système proposé par le gouvernement pour régler la question de l'avortement.

[Traduction]

Je suis certainement d'accord avec le ministre pour dire qu'il y a peu de questions qui soient aussi importantes et qui touchent si profondément tant de Canadiens. Certains compareront ce débat, en raison de son intensité, au débat sur la peine capitale, mais cette dernière question est très loin de la vie quotidienne de tous les Canadiens.

Les considérations relatives à l'avortement, à l'interruption de la grossesse, sont immédiates, et le débat est plus intense parce que cette question intéresse chaque famille et chaque personne dans notre société.

Pour les députés, le débat est encore plus intense parce que nous le vivons littéralement chaque jour en nous rendant sur la colline du Parlement. Les lobbyistes, qu'ils soient pour ou contre l'avortement, nous assaillent dans les rues et dans le parc devant le Parlement pour nous faire part de leurs opinions. Dans nos bureaux, nous sommes inondés de courrier, d'appels téléphoniques et d'invitations à des réunions où les tenants de deux solutions totalement différentes au problème de l'avortement essaient de nous gagner à leur cause.